

Règlement EMS



- Il est strictement interdit d'émettre plus d'une facture pour une même réanimation ou un même soin à un civil.
- Il est interdit de donner ou revendre les équipements d'EMS (médikits, bandages...)
- Il est interdit d'empêcher à un EMS de réanimer quiconque ou de cacher le corps, vous pouvez forcer l'EMS à attendre maximum 2 minutes, passé ce délai la personne sera réanimée.
- Il est interdit pour un EMS de refuser de soigner sauf si une règle contraire.
- Il est interdit pour un EMS de faire de l'illégal, sauf sous accord d'un Gérant Légal.

Revision #4

Created 20 September 2025 13:41:35 by Thomas

Updated 19 November 2025 15:44:31 by Thomas